

Projet d'évolution du réseau de transport
du nord-est de la région métropolitaine de Montréal
par Hydro-Québec TransÉnergie

Dossier : 621109-005

Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 29 mars au 13 mai 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant *le Projet d'évolution du réseau de transport du nord-est de la région métropolitaine de Montréal* par Hydro-Québec TransÉnergie a pris fin le 13 mai 2011. Conformément au mandat qui lui a été confié le 17 mars 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 29 mars au 13 mai 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Plusieurs postes et lignes du réseau de transport d'Hydro-Québec au nord-est de la région métropolitaine de Montréal ne suffiraient plus à la tâche et d'autres verraient leur capacité dépassée à court terme. Pour répondre à l'ensemble des besoins en électricité de manière optimale, Hydro-Québec TransÉnergie propose un plan regroupant plusieurs projets : les postes Bélanger et Bout-de-l'Île sur le territoire de l'Île de Montréal, les postes de Lachenaie et Pierre-Le Gardeur à Terrebonne et, enfin, la ligne de la Mauricie-Lanaudière dans la MRC de Joliette.

Le poste Bélanger à 315-120-25 kV serait construit sur le site de l'actuel poste Bélanger dans l'arrondissement de Saint-Léonard et serait entièrement abrité. Le bâtiment de l'actuel poste Bélanger serait conservé car certains de ses équipements demeureraient fonctionnels pour le futur poste. Une ligne d'alimentation à 315 kV longue de 4 km remplacerait une section de ligne de 120 kV dans l'emprise existante.

Le poste Bout-de-l'Île à 735-315 kV serait agrandi par l'ajout d'équipements de transformation au poste existant situé dans l'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. L'agrandissement du poste nécessiterait, entre autres, le réagencement des lignes d'alimentation à 315 kV et à 120 kV dans des emprises existantes et sur de courtes distances. En revanche, quatre lignes à 120 kV devraient être démantelées entre le poste Bout-de-l'Île actuel et les pylônes situés immédiatement à l'ouest de l'avenue Armand-Chaput. Les terrains susceptibles d'être touchés par cet agrandissement appartiennent à Hydro-Québec TransÉnergie et à la Ville de Montréal.

Les postes de Lachenaie à 315-25 kV et Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV seraient de nouveaux postes. À ces travaux de construction s'ajouteraient ceux requis par l'implantation de courts tronçons de lignes de même qu'une section de 2,5 km le long de la ligne d'alimentation à 315 kV qui traverse actuellement l'autoroute 640. Hydro-Québec TransÉnergie devra acquérir les terrains requis pour la réalisation de ces travaux.

La ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV aurait une longueur de 5,2 km et elle permettrait de relier l'actuel poste de Lanaudière à une ligne d'alimentation existante à 315 kV qui dessert les postes du Bout-de-l'Île et de Duvernay. La ligne qui compterait 16 pylônes serait construite en grande partie dans une emprise existante appartenant à Hydro-Québec TransÉnergie.

(Extrait du communiqué émis le 29 mars 2011)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors des séances d'information et à partir de conversations téléphoniques. Les préoccupations concernent :

Les postes de Lachenaie à 315-25 kV, Pierre-Le Gardeur à 315-120 kV et les lignes d'alimentation :

- la démarche d'information et de consultation du grand public mise en place par Hydro-Québec ;
- la localisation des lignes électriques de haute tension prévues et leurs répercussions sur le paysage ;
- la justification de l'ouverture d'un centre de consultation par le BAPE à Lachenaie plutôt qu'à Terrebonne.

Les postes Bélanger à 315-120-25 kV, Bout-de-l'Île et leurs lignes :

les activités du projet :

- la hauteur des transformateurs du poste Bélanger, près des tours Le Novello ;
- la largeur de l'emprise sous les lignes de transport d'électricité prévues ;
- le démantèlement partiel ou complet des infrastructures actuelles au poste Bélanger ;
- le démantèlement d'une des deux lignes de transport d'électricité à 120 kV sises côte à côte, la construction de la ligne à 315 kV projetée constituée de pylônes tubulaires et le démantèlement ultérieur de la seconde ligne à 120 kV dans 10 ans ;
- la possibilité de mettre en place au poste Bélanger un système d'éclairage extérieur à deux niveaux : un de base en situation régulière et un autre d'appoint pour les travaux de maintenance par exemple ;
- le maintien de l'entrée principale existante pour la circulation au poste Bélanger ;
- les répercussions de la construction des postes Bout-de-l'Île et Bélanger sur la circulation automobile (horaires de travail, congestion actuelle) ;
- l'existence ou non d'un lien entre le projet et la ligne électrique qui part de Boucherville, traverse le fleuve et se connecte au poste Bout-de-l'Île ;

les champs électromagnétiques

- les normes d'Hydro-Québec concernant la distance minimale sécuritaire (zone tampon) entre l'emprise d'une ligne de transport d'électricité et les résidences les plus proches ;
- le lien entre l'augmentation du voltage des lignes électriques et les répercussions des champs électromagnétiques ;
- le spectre des champs électromagnétiques dégagés par les lignes électriques et la comparaison avec les ondes émises par un téléphone cellulaire ;

les répercussions sonores et visuelles

- le climat sonore actuel et futur au poste Bélanger ;
- le maintien ou non de la clôture sur le boulevard Provencher près du terrain vaquant et la plantation d'arbres pour cacher le nouveau bâtiment qui y serait construit ;
- le manque d'esthétisme des pylônes prévus ;
- la crainte d'utilisation par Hydro-Québec du type de pylônes blancs utilisés dans le secteur des Galeries d'Anjou présentant un problème de rouille important qui ne peut être corrigé ;

- le possible reboisement d'un terrain de stationnement près des tours Le Novello ;
- l'enfouissement des lignes électriques ;
- l'état d'avancement des discussions pour l'achat par Hydro-Québec d'un terrain situé au nord des tours Le Novello et le plan de l'aménagement prévu pour celui-ci (reboisement, talus, gazon, etc.) ;
- le recours à des architectes paysagers pour améliorer l'intégration des projets au paysage ;

les autres préoccupations

- le nombre d'emplois créés en phase d'exploitation au poste Bélanger ;
- l'utilisation actuelle et future du terrain sous les lignes de transport d'électricité (jardins, clôtures) ;
- la nécessité d'informer les citoyens à l'avance du début des travaux ;
- la réception et le traitement des plaintes de citoyens vivant près des lignes électriques dans le secteur Pointe-aux-Trembles ;
- la nécessité, dans le cas d'une enquête et audience publique, que la commission du BAPE se déplace à Lachenaie, à Saint-Léonard et à Joliette.

La ligne de la Mauricie-Lanaudière à 315 kV :

les activités du projet :

- la largeur de l'emprise de la ligne ;
- la justification du couplement de la ligne à 315 kV qui vient de la Mauricie au poste Lanaudière ;
- la durée de vie des pylônes qui sont actuellement en place près de l'autoroute 31 ;
- la durée de vie de la ligne à 315 kV en provenance de la Mauricie et la nécessité de la refaire ;
- le nombre de postes de 120 kV desservis par le poste Lanaudière ;
- le nombre de transformateurs en fonction au poste Lanaudière ;
- le lien entre la mise en place de la nouvelle ligne de transport d'électricité et la possibilité de construire de futurs bâtiments sur les terres agricoles avoisinantes ;
- la faisabilité de l'installation d'un poste de transformation sous la ligne à 315 kV ;
- le chemin d'accès pour les activités du projet, partant du quartier Base-de-Roc jusqu'à l'autoroute 31 et passant sur une propriété privée ;

l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier

- l'obtention de copies par les agriculteurs de *l'Entente sur le passage des lignes de transport en milieux agricole et forestier*, entente signée entre l'Union de producteurs agricoles (UPA) et Hydro-Québec, en septembre 1999 ;
- la remise en question de la pertinence de cette entente et la nécessité de la mettre à jour ;

les répercussions sonores et visuelles

- la réalisation ou non d'études sur le climat sonore au poste Lanaudière et l'augmentation potentielle du niveau de bruit à ce poste ;
- la prise en compte par le promoteur des répercussions du projet sur le plan visuel ;
- l'existence ou non de compensations pour les répercussions visuelles ;
- la possibilité de contester l'emplacement des pylônes, entre autres ceux prévus près de l'autoroute 31 en face des condos industriels ;

les champs électromagnétiques

- les répercussions de la présence de lignes électriques sur la santé humaine ;
- les champs électromagnétiques et les répercussions possibles d'une ligne de transport d'électricité sur les antennes satellites, les télévisions et les ordinateurs ;

les autres préoccupations :

- l'information quant à certains travaux qui se réalisent actuellement sur le terrain (arpentage, analyse de sols, relevés divers, etc.) bien que le projet n'ait pas encore été autorisé ;
- le déboisement requis par l'emprise de la ligne Mauricie–Lanaudière, entre autres près des résidences du quartier Base-de-Roc ;
- la partialité des personnes-ressources du domaine de la santé qui participent aux audiences publiques puisque leur salaire, ainsi que le budget d'Hydro-Québec ont la même source : le gouvernement du Québec ;
- le passage potentiel du gazoduc Gazoduc Trans Québec & Maritimes Inc. (Gazoduc TQM) entre les deux lignes électriques du secteur de l'autoroute 31 ;
- la justification de la demande d'audience publique faite par le promoteur ;
- la démarche d'information et de consultation du grand public mise en place par Hydro-Québec ;
- les invitations faites par le BAPE pour participer aux séances d'information et l'absence des élus municipaux et de représentants de l'UPA.

Les activités d'information et de communication

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

Centres	Adresse
Bibliothèque de Saint-Léonard	8420, boul. Lacordaire, Montréal, arrondissement Saint-Léonard
Bibliothèque de Lachenaie	3060, chemin St-Charles, Terrebonne, secteur Lachenaie
Bibliothèque Rina-Lasnier	57, rue Saint-Pierre Sud, Joliette

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Date	Quotidien	Hebdo régional
29 mars 2011		Progrès de Saint-Léonard
29 mars 2011		L'Informateur de Rivière-des-Prairies
29 mars 2011		L'Avenir de l'EST
30 mars 2011		L'Action
30 mars 2011		La Revue de Terrebonne
30 mars 2011	La Presse	
30 mars 2011	Le Soleil	
12 avril 2011		Progrès de Saint-Léonard
12 avril 2011		L'Informateur de Rivière-des-Prairies
12 avril 2011		L'Avenir de l'EST
13 avril 2011		L'Action
13 avril 2011		La Revue de Terrebonne

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Date	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
29 mars 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce des séances d'information	Médias écrits et électroniques de Montréal et de Lanaudière	2,070	Site du BAPE
26 avril 2011 Rappel des séances d'information aux médias	Médias écrits et électroniques de Montréal et de Lanaudière	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

Les séances d'information

Date	Le 26 avril 2011
Lieu	Salle Ballroom (suite 1), Louis-Philippe Traiteur, 1170, rue Lévis Terrebonne (secteur Lachenaie)
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Hydro-Québec TransÉnergie M. Guy Côté, porte-parole et chef de projets M ^{me} Carole Charest, chargée de projet en environnement M. Claude Mailhot, ingénieur, planification du réseau principal
Assistance	10 personnes
Durée	1 h 10
Date	Le 27 avril 2011
Lieu	Salle Galleria, Centre Leonardo Da Vinci, 8370, boul. Lacordaire Montréal (arrondissement Saint-Léonard)
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Hydro-Québec TransÉnergie M. Guy Côté, porte-parole et chef de projets M ^{me} Carole Charest, chargée de projet en environnement M. Claude Mailhot, ingénieur, planification du réseau principal
Assistance	36 personnes
Durée	1 h 50
Date	Le 28 avril 2011
Lieu	Salle Ravel, Hôtel Château Joliette, 450, rue St-Thomas, Joliette
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier, conseillère en communication
Promoteur	Hydro-Québec TransÉnergie M. Guy Côté, porte-parole et chef de projets M ^{me} Carole Charest, chargée de projet en environnement M. Claude Mailhot, ingénieur, planification du réseau principal
Assistance	19 personnes
Durée	1 h 50

Les relations de presse

Tout au long du mandat, la responsable du dossier a eu des échanges avec des journalistes de la presse écrite et électronique. Ces échanges avaient pour objectif de préciser les activités du projet, le rôle du BAPE, le but de la séance d'information et l'étape à laquelle se trouvait le projet. Une journaliste du *Journal La Revue* de Terrebonne-Mascouche, une autre du *Progrès Saint-Léonard* accompagnée d'un photographe ainsi qu'un journaliste de *L'Action* ont participé aux séances d'information, selon le territoire couvert par leur média.

La revue de presse

À la suite du communiqué de presse émis par le BAPE le 29 mars 2011, la nouvelle a été reprise par le *progresstleonard.com* et le site Web de la Ville de Terrebonne. On y faisait mention de la séance d'information, du centre de consultation, du coût du projet et de la possibilité de consulter la documentation liée au projet aux centres de consultation.

Après les séances d'information, les hebdomadaires régionaux *L'Avenir de l'EST*, le *Progrès Saint-Léonard* et *L'Action* ont commenté l'information diffusée lors des séances en insistant sur les particularités de chaque projet, les préoccupations soulevées par les citoyens et les réponses apportées par Hydro-Québec. Pour sa part, *La Revue*, a ajouté que le promoteur avait fait la demande au ministre de tenir une audience publique.

Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, il est apparu qu'aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Le Secrétariat aux affaires autochtones n'a pas reçu d'étude d'impact puisque ce projet se retrouverait totalement en zone urbaine à Montréal. Finalement, une discussion avec la chargée de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 26 mai 2011

Louise Bourdages, conseillère en communication

Avec la collaboration de Julie Olivier, conseillère en communication